

Direction départementale des territoires

Service de l'eau, des risques, de l'environnement et de la forêt

obiet : accord

références: 39-2021-00036

PJ:

Affaire suivie par : Emilie JOUAN Tél: 03 84 86 80 87 emilie.jouan@jura.gouv.fr Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Président Communauté de communes Bresse Haute-Seille Place de la Mairie 39140 BLETTERANS

Lons-le-Saunier, le

- 7 AVR. 2021

Vous avez déposé en date du 18 février 2021 un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à 214-6 du Code de l'environnement relatif à :

la réhabilitation d'un ouvrage de type pont

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 2 mars 2021.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier sous condition :

- du respect des dispositions prévues dans le dossier ;
- du respect des mesures correctrices ou préventives notifiées ci-après :
 - Les travaux seront réalisés, de manière sélective, sur les secteurs identifiés dans le présent dossier, afin de respecter les équilibres biologiques.
 - Les précautions suivantes seront prises afin de limiter le départ de matières en suspension à l'aval dans le cours d'eau:
 - Les travaux dans le cours d'eau se limitent à la pose de 9 pieds de soutien de l'échafaudage
 - Les travaux seront réalisés hors période de frai (période de frai moyenne, en cours d'eau de première catégorie : du 31 octobre au 15 avril).
 - Aucun écoulement de laitier de béton dans le cours d'eau n'aura lieu (injection comme déblais de forage). Le travail sera réalisé soit en période d'assec, soit après dérivation du cours d'eau.
 - ☑ Un béton colloïdal sera utilisé afin de limiter l'écoulement de laitier de ciment.

Direction départementale des territoires du Jura 4, rue du Curé Marion - 39015 LONS-LE-SAUNIER horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous

Tél: 03 84 86 80 00 courriel: ddt@jura.gouv.fr http://www.jura.gouv.fr

- Une remise en état des berges et du lit sera effectuée. La remise en état du lit sera effectuée avec des matériaux de granulométrie comparable à celle du lit du cours d'eau existant.
- Toutes les précautions seront prises afin de ne pas générer de pollution des eaux superficielles ou souterraines par rejet d'huiles, hydrocarbures ou autres substances indésirables.
- ☑ Une prospection sera réalisée sur la présence éventuelle de chiroptères sous le tablier de pont.
- des mesures compensatoires suivantes:
 - Néant
- de prévenir le service police de l'eau (Mme JOUAN Emilie tel.03 84 86 80 87) au moins 8 jours avant le début des travaux
- de prévenir l'agent technique de l'OFB du secteur (M. VIGNON Bernard tél. 06.72.08.13.38) au moins 8 jours avant le début des travaux, afin qu'il prescrive, le cas échéant, une pêche électrique. Si une pêche électrique était nécessaire, elle serait à la charge du déclarant.
- de faire valider par l'agent technique de l'OFB une éventuelle réduction ou modification de la période de frai retenue.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Quintigny où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du Jura durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif par le déclarant dans un délai de deux mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an à compter de sa publication ou de son affichage la mairie de la commune de Quintigny. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après sa publication ou son affichage, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Pour le directeur départemental et par subdélégation La chef du bulleau de l'eau.

Vadine PONCET